

## **AVIS PUBLIC** **CONSULTATION ÉCRITE**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2020-01**

**AVIS PUBLIC**, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, :

**Qu'en** vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée.

**Qu'en** vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, la municipalité remplace la possibilité de se faire entendre par une consultation écrite, annoncée par un avis public en date de ce jour, soit au moins 15 jours précédant la prise de décision.

**Que** lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu via visioconférence, le **lundi 1<sup>er</sup> juin 2020 à compter de 19 h 30**, le Conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

#### **Propriété située au 1717, chemin du Chenal-du-Moine**

La demande consiste à autoriser quatre (4) enseignes rattachées au lieu d'une (1) enseigne.

L'objet de cette demande est pour le bâtiment principal.

**-D'autoriser** pour la Halte des 103 Îles, quatre (4) enseignes rattachées au lieu d'une (1) enseigne en conformité de l'article 229 du règlement de zonage n° 436-2009.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en transmettant un courriel à l'adresse suivante : [mdauplaise@sainteannedesorel.ca](mailto:mdauplaise@sainteannedesorel.ca) ou une lettre déposée dans la boîte aux lettres municipale ou transmise par la poste au 1685, chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel, Québec, J3P 5N3 en mentionnant l'objet dérogation mineure du 1717 chemin du Chenal-du-Moine. Toutes questions ou commentaires relativement à cette dérogation mineure seront lus au moment opportun par le directeur général et secrétaire-trésorier avant la prise de décision par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 13 mai 2020.



Maxime Dauplaise, M.A.P. gma  
directeur général et secrétaire-trésorier